



24 JUILLET 2019

PHILIPPE SAUREL PRÉSENTE LE MANIFESTE DE MONTPELLIER, POUR UNE VILLE ÉCOLOGIQUE ET HUMANISTE

Philippe Saurel, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, présente ce jeudi 25 juillet le Manifeste de Montpellier pour une ville écologique et humaniste. En s'appuyant sur le Guide AURA (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement) publié en 2011 et qui posait les bases d'une politique d'urbanisme alliant écologie et solidarité, le Manifeste rend compte d'une nouvelle ambition légitimée par l'urgence climatique et qui inscrit Montpellier dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations-Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable.



Le changement climatique est un fait scientifique que nous pouvons tous ressentir. Inondations plus fréquentes, neige anormale, épisodes caniculaires dépassant les 40 degrés : Montpellier plus que tout autre ville doit accélérer le changement de modèle. Sans tomber dans la caricature, je suis convaincu qu'une transition écologique favorable au bien-être des habitants et à l'économie est possible, bannissant le repli sur soi et fidèle à la tradition d'accueil de Montpellier. C'est ce que représente le Manifeste : une feuille de route qui reprend les actions déjà engagées tout en impulsant une nouvelle ambition.

A partir du guide AURA publié lorsque j'étais adjoint à l'urbanisme en 2011, la Ville a pu poser les bases de la transition écologique. Avec le Manifeste, nous reconnaissons notre devoir d'aller plus loin. Il ne faut pas opposer écologie et humanisme, c'est précisément ce paradoxe qu'il s'agit de résoudre. Comment prendre soin des montpelliérains, accueillir dignement les nouveaux habitants tout en respectant l'environnement et en assurant un emploi à tous?

Le manifeste reprend les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU afin de n'oublier aucune facette de la transition. Cela permet aussi d'échanger avec les autres villes du monde.

Sorte de Constitution à l'échelle de notre municipalité, le Manifeste de Montpellier se veut être un acte fondateur. Il dit la ville où nous voulons et pouvons vivre malgré les bouleversements climatiques.



Philippe Saurel
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Le Manifeste de Montpellier présente cinq grandes ambitions: une ville de santé et de bien-être, décarbonée et économe, solidaire et partagée, nature et acclimatée, et avec le citoyen toujours au cœur du projet. Chaque ambition est constituée d'engagements atteignables grâce à des leviers d'action d'ores et déjà mobilisés.

DANS LA CONTINUITÉ DU GUIDE AURA, LE MANIFESTE DE MONTPELLIER INSCRIT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENTS DURABLES DES NATIONS UNIES

En 2011, la Ville de Montpellier publie le guide « AURA » (« Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement »). Issu d'une collaboration entre des acteurs et faiseurs de la ville, élus, services municipaux et praticiens de l'urbanisme à Montpellier, ce guide a été pensé pour améliorer la qualité environnementale et sociale des opérations de développement et de renouvellement urbain. Si le Manifeste de Montpellier se situe dans le prolongement de ce document, il revoit à la hausse les aspirations en adoptant comme base de réflexion les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) établis par l'ONU.

Cadre de référence, outil de sensibilisation et levier de collaboration, ces 17 ODD soulèvent des enjeux complémentaires et essentiels pour assurer le développement durable d'ici 2030 :

- Assurer un état des lieux réaliste et rigoureux pour mettre en œuvre un suivi exigeant et précis des progrès réalisés
- Identifier les domaines d'amélioration possible
- Créer une dynamique d'appropriation des Objectifs de Développement Durable par les territoires, le secteur privé et les citoyens
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de collaboration entre acteurs pour mener des actions fédératives.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



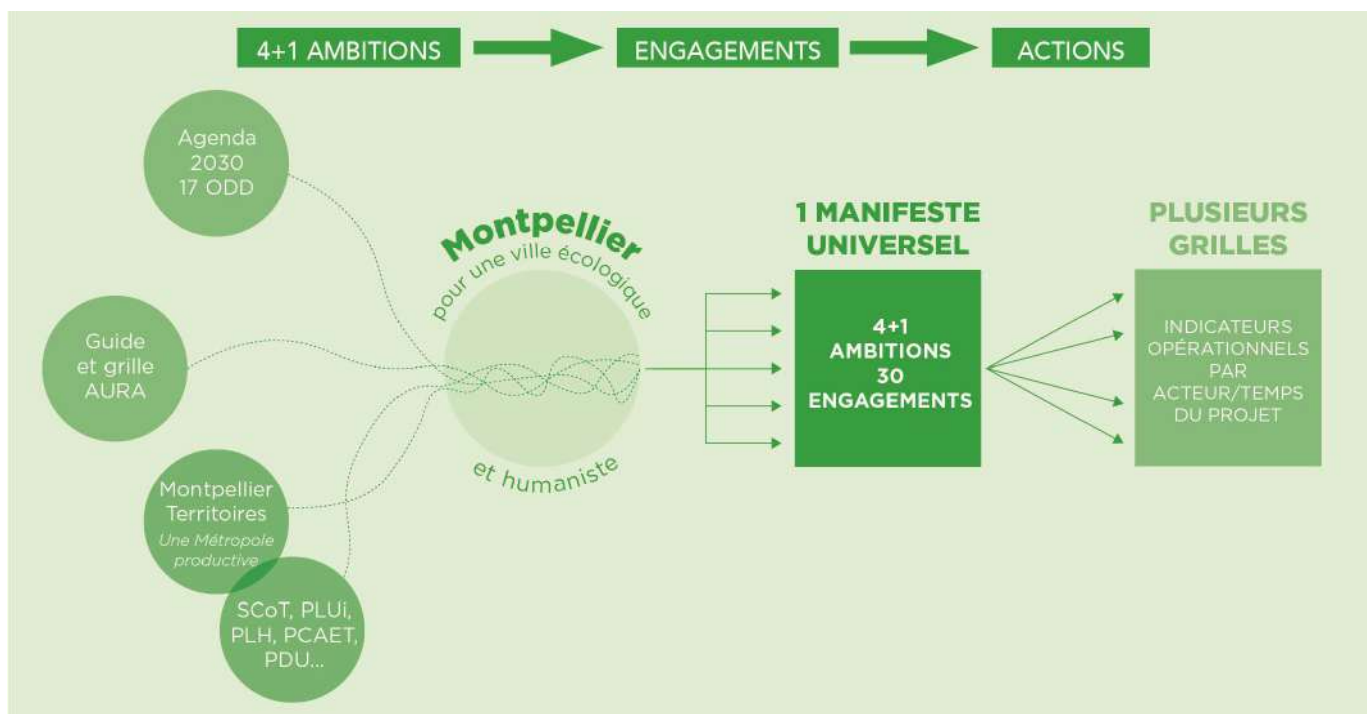
UN MANIFESTE POUR AGIR MAINTENANT EN FONCTION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

La transition écologique et climatique du territoire s'appuie notamment sur le travail prospectif « Montpellier Territoires » ayant permis de révéler des orientations stratégiques. Celles-ci sont déclinées dans les documents de planification et de programmation à l'échelle de la métropole (établis ou en cours d'élaboration) : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain (PDU) ou Schéma des mobilités actives (SDMA). L'ensemble de ces documents construit une vision, une manière de regarder l'existant pour inscrire le projet urbain de Montpellier dans son grand territoire.

Tout l'enjeu est de pouvoir accueillir les nouveaux arrivants à Montpellier en prenant soin du bien-être de tous les habitants. Plutôt que de repousser l'urbanisation sur des terres éloignées des transports en commun et où l'on privilégie les lotissements en maison individuelle, le SCOT a réduit les zones urbanisables de plus de 400 hectares et a ainsi préservé de nombreuses terres agricoles et naturelles. La Ville de Montpellier se construit sur elle-même, en cherchant la verticalité par une densité aimable qui laisse toute sa place aux espaces verts et à la mixité sociale.

Tout l'objet du Manifeste de Montpellier pour une ville écologique et humaniste est de dessiner une feuille de route présentant une vision et des leviers d'actions concrets à mettre en place par la municipalité, par les acteurs du bâtiment et enfin par les citoyens.

Le Manifeste de Montpellier porte l'objectif de partager une culture commune et des ambitions fortes pour la transition écologique et solidaire de Montpellier propre à son statut de ville méditerranéenne. Fruit d'échanges nombreux entre la Ville, la Métropole, leur aménageur (le groupe SERM / SA3M), les architectes et urbanistes, les bailleurs, les promoteurs et autres opérateurs, les experts, le Manifeste de Montpellier se structure autour de « 4+1 Ambitions » partagées et garantes de la fabrique de la Ville résiliente et durable. À ces quatre Ambitions s'ajoute une valeur transversale essentielle à l'appropriation des projets urbains par les usagers : le citoyen au cœur du projet. À terme, le Manifeste se déclinera sous forme de grilles d'indicateurs, outil essentiel d'évaluation des projets futurs.



UN MANIFESTE POUR UNE MÉTHODE PARTAGÉE

La réussite des projets dépend de la capacité de chacun des acteurs de la fabrique de la ville à adhérer et à s'approprier les Ambitions et Engagements du Manifeste de Montpellier et à les décliner en fonction du contexte. En s'implantant sur un site, tout projet doit composer avec l'existant et être responsable de l'impact que sa construction induit autour de lui, à l'échelle d'une rue ou d'un quartier. Élargir le regard et comprendre comment le projet s'inscrit dans son écosystème territorial est une étape indispensable.

La Ville et la Métropole de Montpellier sont particulièrement mobilisées pour définir les grandes orientations du territoire. Les aménageurs, les promoteurs mais aussi les usagers sont associés tout au long du processus. L'implication de cette chaîne d'acteurs aux rôles, temporalités et échelles variés, nécessite le partage d'ambitions et de méthodologies communes. C'est tout l'enjeu de ce Manifeste.

CINQ GRANDES AMBITIONS ET DES ENGAGEMENTS CONCRETS

Le Manifeste de Montpellier se décline en quatre grandes ambitions : une ville de santé et de bien-être, une ville décarbonnée et économe, une ville solidaire et partagée et une ville nature et acclimatée. A chacun de ces grands thèmes s'ajoute une ambition transversale, mettre toujours le citoyen au cœur du projet. C'est en cela que ce document est écologique et humaniste. Le Manifeste présente 30 engagements atteignables grâce à des leviers d'action d'ores et déjà mobilisés. Pour évaluer les projets, des grilles obligatoires d'évaluation devront être remplies dès le pré-projet.

UNE VILLE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

À Montpellier, assurer la santé, le confort et le bien-être des habitants constitue un engagement majeur de la collectivité, avec des enjeux propres au climat méditerranéen. Au cœur de la transition écologique, ces enjeux sont appréhendés sous des angles différents mais complémentaires.



La place Salengro libérée des voitures

UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET SÛR



La forte attractivité de la ville induit une pression foncière importante. Afin de rester une ville accueillante et de s'adapter au changement climatique, Montpellier et sa Métropole participent au respect des objectifs du SCoT en préservant les deux tiers du territoire métropolitain en espaces agricoles et naturels.

La Ville s'engage également à **penser les opérations pour que chacune s'élabore à partir de son environnement**, à **promouvoir la densité** tout en permettant aux habitants d'accéder aux ressources environnementales, à **porter une attention particulière aux relations du bâti avec l'espace public**, à **concevoir des espaces publics mettant l'usager**, piétons, cyclistes et autres utilisateurs des modes actifs et alternatifs au cœur de leur transformation et à **végétaliser la ville** avec des opérations telles que 1000 arbres.

LA QUALITÉ DE L'AIR



La pollution atmosphérique est la 3^e cause de mortalité en France. Sur le territoire de la Métropole, 80 % des émissions de dioxyde d'azote (NO₂) et 50 % des émissions de particules proviennent du trafic routier, majoritairement des autoroutes. Le report des camions de marchandises vers le train est ainsi une priorité. La collectivité soutient la réalisation du tronçon manquant qui permettrait de relier la France à l'Espagne par une ligne à grande vitesse mixte fret et voyageur.

Pour aller plus loin, la Ville s'engage à **réduire la pollution atmosphérique liée à la circulation routière** en mettant en œuvre une Zone à Faibles Émissions (ZFE), **renforcer la pertinence des actions par l'élaboration d'une cartographie fine de la qualité de l'air** extérieur grâce à la collecte en temps réel de données précises, **améliorer la qualité de l'air** intérieur et à **inciter à l'utilisation de matériaux de construction non polluants et aux bons gestes**.

UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE



Dès 2015, Montpellier a signé le Pacte de Milan qui engage les villes à développer des systèmes alimentaires durables. Par cet acte, Montpellier pose les bases d'une politique agroécologique et alimentaire sur le long terme et apporte des actions concrètes pour réaliser l'Objectif de Développement Durable de l'ONU promouvant une agriculture durable. La collectivité rend accessible une alimentation saine, de qualité issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement tout en favorisant l'économie locale.

Avec ce Pacte, Montpellier a scellé ses engagements pour **mener une politique alimentaire en lien étroit avec les communes et l'économie du secteur** (le MIN joue pour cela un rôle majeur), **promouvoir les démarches exemplaires** comme le projet BoCal, qui met en lumière les acteurs du territoire qui participent aux mêmes objectifs, **développer les filières locales**, en leur offrant des débouchés, comme dans les écoles et crèches et pour **transmettre et sensibiliser les enfants** à d'autres modes de consommation et au goût avec le projet « Ma Cantine Autrement »

UNE VILLE DÉCARBONNÉE ET ÉCONOME

« Hot spot » du changement climatique, le territoire méditerranéen voit les températures augmenter plus vite qu'ailleurs et connaît des risques accrus, comme la canicule, la sécheresse, les tempêtes ou les inondations. Il est urgent d'accélérer les politiques de lutte contre le changement climatique en cours, en réduisant notamment nos émissions de gaz à effet de serre.



Tramways sur la place de la Comédie

UNE VILLE SOLAIRE ET SOBRE EN ÉNERGIE



Le soleil représente 80 % du potentiel d'énergie renouvelable du territoire. La Ville, en coopération avec la Métropole, s'engage ainsi dans le cadre du projet Montpellier Métropole Solaire et investit fortement dans le photovoltaïque. Une politique que la collectivité poursuit en s'engageant à **systematiser la production photovoltaïque et solaire thermique** sur les bâtiments publics, privés, anciens et neufs, **mobiliser les énergies créatives** en innovant pour devenir un territoire d'expérimentation et d'appropriation du solaire, **mobiliser les « faiseurs de la ville »** (promoteurs, architectes, propriétaires) pour les inciter à la production photovoltaïque sur leurs bâtiments, **renforcer la politique énergétique du territoire** et à **sensibiliser les usagers**.

LES MOBILITÉS BAS CARBONE



La transition écologique nécessite une transformation profonde des façons de se déplacer en ville. Cela implique une métamorphose de la ville, en étendant la zone piétonne, en multipliant l'offre de service de transport en commun, en réaménageant les rues. La Ville poursuit cette politique en s'engageant à **étendre davantage l'aire piétonne, mettre en cohérence les itinéraires** piétons et vélos en supprimant les discontinuités, **favoriser les mobilités « propres »**, **poursuivre le développement d'un réseau de transports** en commun attractif et compétitif ou encore à **planifier le développement de la pratique du vélo**.

RÉEMPLOI ET LOGIQUE CIRCULAIRE



De par la constance de sa croissance démographique, le territoire de Montpellier est soumis à une forte pression immobilière qu'il convient d'encadrer en limitant l'étalement urbain mais aussi en promouvant des opérations respectueuses de l'environnement. Ainsi, Montpellier s'engage à **porter une attention toute particulière sur le déjà-là**, pour que le patrimoine végétal et/ou bâti soit support des compositions urbaines, **réemployer le maximum de matériaux quand la destruction est inévitable** ou encore à **accompagner les promoteurs** dans la mise en place d'équipements au service de la réduction des déchets.

UNE VILLE SOLIDAIRE ET PARTAGÉE

La ville de Montpellier est un territoire d'accueil, de diversité et de mixité urbaine et sociale qui constitue l'une de ses plus grandes richesses et fait de la solidarité l'une de ses principales valeurs. Le Manifeste de Montpellier est irrigué par ce bouillonnement social, culturel et urbain.



Musicothérapie en Ehpad

LA MIXITÉ SOCIALE ET SOLIDAIRE



Depuis plusieurs décennies, la Ville de Montpellier mène une politique de production de logements locatifs sociaux et abordables, répartis dans tous les quartiers. Le taux de logement locatif social n'a cessé de croître pour atteindre en 2018, plus de 24 % des résidences principales.

Pour aller plus loin, la Ville s'engage notamment avec le nouveau Programme Local de l'Habitat (2019-2024) à **amplifier l'effort en matière de production de logements locatifs sociaux, répondre aux besoins en logements des ménages aux revenus intermédiaires** pour qui les prix d'achat sont trop élevés, **diversifier l'occupation sociale des logements au sein des différents quartiers** et des groupes d'immeubles notamment dans les 12 quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville et à **mettre en œuvre le Plan Logement d'Abord** en direction des publics les plus en difficulté.

VILLE ANCIENNE ET MODES DE VIE CONTEMPORAINS



Depuis 2003, avec la création de Montpellier Grand Cœur, l'attractivité du quartier centre est une évidence. Couvrant 700 hectares, son périmètre a positionné le centre historique et ses faubourgs comme l'hypercentre métropolitain. Afin de maintenir l'attractivité de l'immobilier ancien, Montpellier s'engage à **renforcer le tissu commercial, irriguer le centre par le tramway et prioriser les usages, faire cohabiter habitat et activité** à travers des actions conjointes de rénovation et de mise en valeur du patrimoine ou encore à **doter le centre-ville d'une dimension contemporaine** à l'ère de la Cité intelligente.

UN TISSU VIVANT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Pour maintenir et renforcer le tissu d'activités économiques, les engagements de la Ville visent à **anticiper les besoins des entreprises** et programmer l'offre foncière et immobilière à constituer à travers le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), **contribuer à diversifier les secteurs d'activités, soutenir l'émergence d'activités industrielles propres** et à impact positif ou encore à **s'engager autour d'une charte ambitieuse** pour les parcs d'activités pour limiter l'empreinte de l'activité humaine sur le territoire.

UNE VILLE NATURE ET ACCLIMATÉE

Pour préserver notre climat tout en s'adaptant à son évolution, le Manifeste de Montpellier fixe des objectifs exigeants, pour une ville « nature et acclimatée » qui préserve ses ressources naturelles et la biodiversité.



ACCROÎTRE LA BIODIVERSITÉ



Montpellier se trouve dans l'un des 34 hotspots de biodiversité identifiés au niveau mondial. Le bassin méditerranéen est une zone de biodiversité exceptionnelle mais soumise à de fortes pressions. Afin de préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et marins en enravant l'appauvrissement de la biodiversité, la Ville s'engage à **prendre en compte la biodiversité**, en amont de la conception des projets, **renaturaliser les cours d'eau** par un remodelage des berges, **contribuer à renforcer la biodiversité** dans les espaces verts mais aussi à **maintenir des zones en friche**.

LE PATRIMOINE ARBORÉ



Le projet Montpellier Cité Jardins place le végétal au cœur de ses quartiers en associant les habitants pour embellir ses rues, les rafraîchir en été et préserver le climat par ses puits de carbone. Face à la pression foncière et au changement climatique, il est vital de préserver et développer ce patrimoine vert. Pour cela, la Ville s'engage à **intégrer, dans les documents de planification, ces objectifs de protection, protéger, entretenir et développer un patrimoine vert conséquent** pour chaque individu, **développer le patrimoine arboré** par de nouvelles plantations et une diversité d'espèces et à **mobiliser les habitants** avec des opérations comme 1000 arbres plantés chaque printemps et chaque automne, la création de parcs à la place d'anciens parkings ou encore les permis de végétaliser semés à chaque coin de rue.

DÉVELOPPER L'AGROÉCOLOGIE



La Métropole s'engage à préserver deux tiers du territoire en espaces agricoles ou naturels. À ce titre, la Ville de Montpellier met son foncier à la disposition des agriculteurs s'ils s'engagent à produire en agriculture biologique et à vendre leur production en circuit court, comme par exemple la ferme urbaine de la Condamine. Dans l'Agriparc du Mas Nouguier, c'est la Ville elle-même qui cultive les terres agricoles selon des pratiques agroécologiques. Afin de poursuivre dans cette voie, la Ville s'engage à **remobiliser le foncier public** pour soutenir l'installation de porteurs de projets en agroécologie, **promouvoir les activités agricoles et viticoles locales, développer dans les quartiers des agriparcs**, jardins partagés ou collectifs mais aussi à **œuvrer avec les territoires voisins** pour déployer un nouveau système alimentaire durable.

LE CITOYEN AU CŒUR DU PROJET

La réussite de ce manifeste repose sur 6 conditions, dont le citoyen est au cœur.

1/ La concertation comme ADN de Montpellier grâce à une relation étroite entre élus et citoyens qui permet aux Montpelliérains de participer activement à la prise de décisions pour la transformation de leur quotidien. Au total, ce sont plus de 400 réunions publiques depuis 2014 soit une à deux par semaines, sur des sujets allant du tracé de la ligne 5 de tramway au remplacement d'un micocoulier centenaire malade.

Ces instances participatives ont été réparties sur la ville par quartier. Ces Conseils de quartiers créés en 2015, véritable instance de démocratie participative locale, sont une force de proposition dotée d'un budget participatif de 600 000 euros par an.

2/ Le numérique comme outil d'échanges entre le citoyen et la ville grâce notamment à la « Cité Intelligente » autour de laquelle sont mobilisés acteurs institutionnels et privés, tous engagés dans l'innovation au service du développement durable.

3/ De nouvelles pratiques citoyennes pour agir face au changement climatique (manière de se déplacer, de consommer, de vivre...) rendues possibles par la manière de fabriquer la ville ou de l'améliorer par des interventions ponctuelles. Induire de nouveaux usages et rendre possible des pratiques jusqu'alors peu communes doit être la base de l'urbanisme montpelliérain.

4/ Les pratiques émergentes de l'urbanisme comme support des initiatives de terrain qui questionnent aujourd'hui les modalités de la fabrique urbaine. De nouveaux espaces de rencontres, de frictions et de lien social s'établissent et doivent être accompagnés pour créer la ville autrement et mettre le citoyen au cœur du projet.

5/ Les coopérations territoriales et internationales, sources d'enrichissement pour Montpellier, ville attractive et ouverte sur le monde qui, depuis 60 ans, s'engage dans une dynamique internationale forte, en connexion avec un solide réseau de villes jumelles et de partenaires partageant avec elle sa vocation humaniste.

6/ L'accès à la culture pour tous dans une ville et son territoire au carrefour d'influences méditerranéennes qui, des ruelles du centre-ville aux nouvelles expressions contemporaines des rives du Lez, séduisent aussi les visiteurs du monde entier.



@PresseMTP
#Aménagement

Contact presse – Garlonn GAUD
04 67 13 49 44 – 06 88 07 72 42
g.gaud@montpellier3m.fr

newsroom.montpellier3m.fr